

EXPERT

Entreprises d'expertises et d'évaluations



Salaire débutant :

de 30k à 40k € bruts annuel selon le profil (hors prime)

Domaine d'activité :

Expertise technique après sinistre,
Assurance,
Bâtiment.

Autres appellations :

Expert sinistre,
Expert dommages,
Expert en assurances,
Expert technique,
Expert évaluateur.

Suite à un sinistre, l'expert intervient pour le compte d'une compagnie d'assurance ou d'un assuré. Il enquête sur les circonstances et les causes, il estime le montant des dommages matériels et immatériels. Enfin, il peut également intervenir en amont du risque pour évaluer et expertiser des biens à assurer.



MISSIONS

Selon sa spécialisation, l'expert peut exercer dans plusieurs domaines d'activité (bâtiment, construction, finance, art...). C'est un métier en pleine transformation marqué par les évolutions de notre monde (changements climatiques, innovations technologiques...).

Ses principales missions sont :

- Estimer la valeur des biens ou capitaux à assurer ;
- Évaluer les causes d'un sinistre (investigation, recherche des causes et des recours possibles, dialogue avec les personnes sinistrées, analyse des dommages, définition des actions d'indemnisation et de réparation à conduire) ;
- Chiffrer les dommages (évaluation des dommages causés par un sinistre, montant d'indemnisation ou de réparation), et appliquer les garanties du contrat d'assurance.
- Réaliser un rapport d'expertise (synthèse des causes, circonstances, conséquences et chiffrage du sinistre transmis à la compagnie d'assurance) ;
- Communiquer son expertise aux différents acteurs (compagnie d'assurance, sinistrés...) ;
- Contribuer à la qualité de la relation client (communication, proactivité, pédagogie).



COMPÉTENCES

L'expert maîtrise le droit des assurances et possède une bonne connaissance des conventions et réglementations d'assurance. Selon sa spécialité d'intervention (bâtiment, IARD, finance...), il sera doté de connaissances techniques nécessaires à son expertise.

Intermédiaire entre l'assuré et la compagnie d'assurance, il intervient sur des sinistres d'ampleur variable et doit s'adapter à chaque situation en faisant preuve d'aisance relationnelle et de pédagogie. Il communique de façon professionnelle auprès de chaque interlocuteur et agit avec prudence pour respecter la confidentialité des dossiers.

Il doit se montrer proactif et faire preuve d'esprit d'analyse. Son bon sens de l'organisation et sa rigueur lui permettent de s'impliquer efficacement dans chaque expertise en respectant une méthodologie.



CADRE DE TRAVAIL

L'activité de l'expert suppose de nombreux déplacements. En effet, selon la complexité du sinistre, il peut mener son travail d'investigation en se rendant sur les lieux ou en opérant à distance. Pour cela, il utilise des outils digitaux tels que la visio-expertise.

Le niveau de complexité des sinistres sur lesquels il intervient évolue en fonction de son niveau de qualification et de son expérience professionnelle.



FORMATIONS

Un(e) expert(e) peut être titulaire d'un :

- BAC+2 (ex. BTA bâtiment),
- BAC +5 (ex. Master ou Ingénieur).



ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Seniorité : Au fur et à mesure de son parcours, L'expert peut acquérir des certifications professionnelles nécessaires à l'exercice de son métier : le TEA (Technicien en Expertise d'Assurances) qui concrétise un 1er niveau d'autonomie dans son poste ; Les certifications CRAC (Convention de Règlement Assurance Construction) pour le secteur de la construction, ou EEA (Experts Évaluateurs et d'Assurance) pour les sinistres dommages aux biens, qui sont nécessaires pour intervenir sur des sinistres importants.

Spécialisation : L'expert peut se spécialiser dans des expertises de sinistres à plus fort enjeu ou appartenant à un secteur très spécifique. Il peut également devenir référent technique et accompagner ses collaborateurs sur une typologie particulière de sinistre.

Management : Enfin, il a la possibilité d'évoluer en tant que manager d'équipes d'experts.